

4 février 2021

TER, cars, mise à disposition de locaux : les mesures pour contribuer à la vaccination

La campagne de vaccination contre le virus de la Covid-19 est une réponse indispensable pour protéger les populations et permettre de sortir de la crise sanitaire.

Gratuité des TER et cars interurbains pour aller à un rendez-vous de vaccination

La mobilité ne doit pas être un frein pour se faire vacciner. Pour celles et ceux qui le souhaitent, les déplacements sont facilités et il est possible d'emprunter gratuitement les TER et cars interurbains du territoire, pour se rendre à un rendez-vous dans un centre de vaccination.

Cette mesure est mise en place à partir du 8 février prochain et pour toute la durée de la crise sanitaire. La gratuité est octroyée sur présentation d'un justificatif de rendez-vous à présenter à bord. Par ailleurs, la Région soutient financièrement les collectivités locales qui appliquent un dispositif de gratuité similaire, sur leur propre réseau de transports.

Enfin, la gratuité des transports pour les soignants des Hauts-de-France est prolongée pendant toute la durée de la crise sanitaire. Aucune démarche n'est requise pour en bénéficier. Les soignants ont simplement besoin de présenter un document justifiant leur fonction (badge professionnel, attestation employeur, etc.).

Des locaux régionaux disponibles pour accueillir des centres de vaccination

Il est proposé à l'Agence régionale de santé Hauts-de-France, et au Préfet de région, de mettre à disposition 75 locaux régionaux pour y accueillir des centres de vaccination.

Ces locaux sont des lieux tels que les bâtiments administratifs (Sièges à Lille et Amiens), culturels (Nouveau Siècle, Musée du Louvre-Lens, Comédie de Picardie notamment), sportifs comme le CREPS de Wattignies, ou encore des lycées du territoire.

Permettre l'aide des agents régionaux volontaires

Lors du premier confinement, des agents régionaux volontaires ont pu travailler pour les différentes plateformes téléphoniques de l'Etat, notamment pour aider et orienter les entreprises. Des agents régionaux volontaires pourront à nouveau venir en renfort dans les centres de vaccination, pour y accomplir notamment les tâches administratives indispensables.

CONTACTS PRESSE

Peggy Collette - El Hamdi – Chef du service presse : peggy.collette@hautsdefrance.fr – 03 74 27 48 38 / 06 75 93 38 28

Wilma Rughooputh – Attachée de presse : wilma.rughooputh@hautsdefrance.fr – 03 74 27 48 47 / 06 18 78 12 12

Sébastien Voisin – Attaché de presse : sebastien.voisin@hautsdefrance.fr – 03 74 27 48 88 / 06 47 67 14 26